

## HONORAIRES TTC ( TVA à 20 % ) des TRANSACTIONS

A la charge du vendeur

Barème établi au 23 septembre 2022 conformément à l'arrêté du 26 janvier 2022

• Jusqu'à 60.000 €	5.000 € forfaitaires
• De 60.001 à 70.000 €	6.000 € forfaitaires
• De 70.001 à 90.000 €	7.000 € forfaitaires
• De 90.001 à 110.000 €	8.000 € forfaitaires
• De 110.001 à 130.000 €	9.000 € forfaitaires
• De 130.001 à 200.000 €	7 %
• De 200.001 à 300.000 €	6 %
• Au-delà de 300.000 €	5 %
Estimation de valeur	150 €

Des remises commerciales pourront être pratiquées à titre exceptionnels dans les cas suivants : anciens clients, lots multiples ...

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Responsable TRACFIN : Sylvie PASCAL, responsable d'agence

La délivrance d'une note est obligatoire

**ORPI Voconce Immobilier – 5 Rue Paul Buffaven 84110 VAISON-LA-ROMAINE**

SARL au capital de 10.000 euros – SIRET 423 533 025 00023 – Carte Professionnelle CCI de Vaucluse N° CPI 8401 2015 000 001 759

Garantie Financière : ALLIANZ PARIS 110.000 euros – RCP : ALLIANZ Police N° 41318954